



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**du Conseil Municipal du 27 septembre 2023**

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-sept septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Périgny, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie LIGONNIERE, Maire.

Étaient présents,

Madame Marie LIGONNIERE, Monsieur Patrick ORGERON, Monsieur Jean-Jacques SAGOT, Madame Françoise MENES, Monsieur Philippe TARRADE, Madame Sidonie LASSANDRE, Monsieur Pierre GALERNEAU, Monsieur Cédric LAFAGE, Monsieur Frédéric SERVAIS, Monsieur Franck MADIER, Madame Marie-France CHABAUD, Madame Corinne NICOLET, Madame Dominique BRIENS, Madame Sylvie GLUARD, Monsieur Patrick EVENNOU, Madame Fabienne DE BEUVRON, Monsieur Jean-Luc RICOUX, Monsieur Sébastien BEROT, Monsieur Patrice BERNIER, Monsieur Vincent TALLE, Madame Emilienne CHENIN, Monsieur Jean-Marie PANAZOL.

Étaient absents,

Madame Violaine CHARIL (Pouvoir à Madame Sidonie LASSANDRE), Monsieur Olivier ATTANÉ (Pouvoir à Monsieur Jean-Luc RICOUX), Monsieur Christian PREVOST (Pouvoir à Monsieur Patrick ORGERON), Monsieur Christophe CHEVRIER (Pouvoir à Madame Dominique BRIENS), Monsieur Guillaume GADAL (Pouvoir à Monsieur Frédéric SERVAIS), Madame Catherine FORGET (Pouvoir à Madame Marie-France CHABAUD), Monsieur Hugues PERU (Pouvoir à Madame Emilienne CHENIN).

\*\*\*

Monsieur Franck MADIER a été désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation	21 septembre 2023	Abstentions	00
Membres en exercice	29	Suffrages exprimés	29
Membres présents	22	Contre l'adoption	00
Procurations	07	Pour l'adoption	29

**DEL - 2023-50 - Attribution de subventions 2023**

Considérant que le Commune de Périgny a été sollicitée par les associations pour le versement d'une subvention pour l'année 2023,

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les montants de subventions détaillés ci-après :

Cirque Intérieur	5 000,00 euros
Image In	1 200,00 euros
Tennis Club de Périgny	2 250,00 euros
APF France Handicap	200,00 euros
La Ligue contre le Cancer	400,00 euros

Le Conseil Municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'Instruction budgétaire et comptable M57,

**Vu** la délibération du 28 février 2023 approuvant le Budget Principal de la Commune pour 2023,

Entendu l'exposé de Madame Françoise MENES, Adjointe au Maire,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **APPROUVE** le versement des subventions comme suit :

Cirque Intérieur	5 000,00 euros
Image In	1 200,00 euros
Tennis Club de Périgny	2 250,00 euros
APF France Handicap	200,00 euros
La Ligue contre le Cancer	400,00 euros

- **DIT** que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2023,
- **AUTORISE** Madame le Maire à mettre en œuvre toutes formalités utiles à l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime,
- Monsieur le Comptable Public, Service Gestion Comptable de Ferrières-Périgny

et insérée au recueil des actes administratifs de la commune.

*Pour extrait certifié conforme*  
**Le Maire,**  
**Marie LIGONNIERE**



Le Maire,  
Certifie le caractère exécutoire de la présente décision.  
Périgny, le 29 SEP. 2023